

ARRONDISSEMENT DE ST AMAND
CANTON DE CHARENTON DU CHER
Commune de BANNEGON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2008
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An deux mil huit, le huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02.12.2008

Etaient présents : Mrs JAMES Guy, ALLIAUME Guy, et PICQ Laurent, ANDRE Philippe, CORDEBOIS Laurent, CHARPY Gérard, BILBEAU Jérôme, DESOBLIN Claude, TOUNSI Abdelaziz , RICHARD Christian,

Absent excusé : Mr MERILLEAU Jean.

M. BILBEAU Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Construction nouvelle mairie : Avenant (annule et remplace la délibération du 2 octobre)

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2008 concernant l'avenant de l'entreprise Yves Olivier (lot n°9 - mobilier de bureau) d'un montant de 754 € HT. La commission a émis un avis favorable à l'augmentation du marché.

Après avoir délibéré, le conseil entérine la décision de la commission et autorise M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

construction nouvelle mairie : Avenant

Monsieur le Maire présente l'avenant de l'entreprise MARTINET concernant une modification de l'enduit pour un montant de 340.86 € TTC correspondant à une surface de 19m².

Après avoir délibéré le conseil donne un avis favorable et autorise le maire à signer.

Convention Médecine du Travail

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention entre la commune et la mutualité sociale agricole cœur de Loire pour les examens de médecine du travail en faveur des agents communaux.

La convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable.

La cotisation est fixée par agent à 75 € pour 2009. Pour les années 2010 et 2011 le montant sera fixé par avenant.

Après avoir délibéré le conseil autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé que pour la secrétaire de mairie, la cotisation sera partagée entre les 2 communes (Bannegon/Meillant).

Régime Indemnitare – modification

Le Maire de Bannegon,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les différents grades représentés dans la collectivité,

Considérant que les montants de référence retenus correspondent au coefficient 1

Considérant que ces montants devront être associés à un coefficient multiplicateur fixé par le Maire dans les limites prévues par les textes susvisés,

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 29 octobre 2007 concernant le régime indemnitaire et d'y ajouter le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe de la filière administrative ainsi que celui d'adjoint technique 2^{ème} classe de la filière technique à compter du 01 janvier 2009 par le tableau ci-dessous faisant apparaître par filière et par grade le montant minimum de chaque indemnité :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL COEFFICIENT 1 au 1/10/2008
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	I.A.T	443.49 €
	I.E.M.P	1 173.86 €
FILIERE TECHNIQUE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL COEFFICIENT 1 au 1/10/2008
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	I.A.T	443.49 €
	I.E.M.P	1 173.86 €

Le montant annuel des indemnités suivra l'évolution de l'augmentation de la valeur des points.

Les agents contractuels bénéficieront du régime indemnitaire en vigueur selon la réglementation.

Les indemnités seront versées mensuellement au prorata du temps de travail.

Un arrêté individuel sera pris pour chaque agent bénéficiaire.

En cas de congés maladie des agents, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire fait part d'un manque de crédit à l'article 6611 (intérêts d'emprunt) de 100 € et propose de prélever la dite somme à l'article 60226 (vêtements de travail).
Après avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Journée de solidarité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 octobre dernier, le conseil municipal avait arrêté les modalités de la journée de solidarité. Par lettre du 13 octobre 2008, Monsieur le Sous-Préfet évoque le fait que les modalités de cette journée doivent être soumises à l'avis du comité technique paritaire. Par courrier du 2 décembre 2008, le Président du centre de gestion informe de l'avis favorable du comité technique paritaire quant à la proposition de Monsieur le Maire relative à cette journée.

Après avoir délibéré, le conseil entérine cette décision et décide des modalités suivantes :

- pour l'agent permanent à temps complet bénéficiant de RTT : 1 journée de RTT en moins
- pour les agents permanents ou contractuels : 7 heures fixées par le Maire suivant les besoins du service

Soutien concernant la sauvegarde des services médicaux et paramédicaux d'Ainay le Château

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Maire d'Ainay le Château concernant la sauvegarde des services médicaux et paramédicaux,

- considérant que l'accès aux soins doit être égal pour tous,
- considérant que le maintien des services de santé est primordial pour la population âgées de notre ruralité et pour l'installation de la population active,

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la commune d'Ainay le Château dans son projet dans l'intérêt de la population.

divers

a- multiservices : peinture volets

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'entreprise DUPUIS a récemment posé 2 paires de volets au multiservice (voir délibération du 02/10/2008) et explique qu'une couche d'apprêt sera passée par l'agent d'entretien en attendant les beaux jours pour les peindre.

b- dommage rigole

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. de LAGUERENNE, propriétaire de prés, en bordure de la rigole située à la Chaume Tranchat et appartenant à la commune de BANNEGON. M. de LAGUERENNE fait part de dégradations dans son pré causées par un mauvais état de la rigole.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de sa rencontre sur les lieux avec M. de LAGUERENNE et M. ALLIAUME, Maire-Adjoint.

Il a été décidé d'effectuer une consolidation des berges de la rigole par la commune pour assainir le pré.

Par ailleurs, M. de LAGUERENNE s'est engagé à voir avec son fermier, M. DEQUIEDT, pour déplacer la clôture implantée sur le domaine communal et la remettre sur la propriété.

c – lettre Jean-Paul PIET : chemin

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Jean-Paul PIET par laquelle il propose à la commune de céder gracieusement son chemin d'accès privé afin qu'il devienne communal mais en contre-partie d'effectuer le goudronnage de cette portion.
Après discussion, le conseil refuse à l'unanimité cette proposition.

d- Brigitte ROLLET : Chemin de halage

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Brigitte ROLLET par lequel elle fait part du mauvais état du chemin de halage menant à la propriété (ancienne maison éclusière).
Après discussion, le conseil décide de poursuivre l'entretien du chemin de halage

e- signalisation les Bions – la Chaume commune – la Croix Bodin à revoir

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière réunion il avait été évoqué la demande collective des habitants des lieux-dits des Bions, de la Chaume Commune et de la Croix Bodin concernant la pose de panneaux directionnels indiquant ces lieux-dits à

l'intersection du chemin communal conduisant au Pont de Sargy et de la voie départementale allant à Chaumont.

Il avait été décidé de ne pas implanter de tels panneaux ; un plan indicateur ayant été installé sur la place il y a quelques années par la communauté de communes pour répondre à la demande des particuliers.

Suite à la décision du conseil rendue par courrier, Monsieur le Maire fait part de sa rencontre à la demande de certains habitants de ces lieux-dits pour évoquer de nouveau la situation.

Après discussion, il est décidé que la commission des chemins se rendra sur les lieux pour étudier la question. La commission effectuera en même temps une visite globale sur la commune pour programmer les travaux 2009.

f - Noël : décoration sapin

Comme les années précédentes, la commune se charge d'acheter des sapins : 1 sur la place qui sera décorée par le comité des fêtes, 1 à la salle des fêtes qui sera décorée par les pompiers

g - vœux et repas

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 17 janvier 2008.

Information

Les problèmes du transport scolaire concernant le collège de Dun sont solutionnés.

Interventions

M. RICHARD fait part d'un problème d'évacuation d'eau au carrefour de la rue de la Varnière et de la rue des Alandes.

M. DESOBLIN relate l'avancée des travaux de construction de la nouvelle mairie.

Laurent PICQ donne le compte-rendu de la réunion du Pays Berry St Amandois concernant les différentes opérations en cours (plantation, etc...).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre après lecture des membres présents.

Le secrétaire,

Les membres,

Le Maire,